

DVC 3124-3127 (M1058). *Editio minor* JM Carbon et É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, Kingston (Canada)-Paris le 2/11/2022.

Datation : ca 350-325 : les deux faces ne sont pas de la même main. Sur la face A, style pseudo-stoichèdon. Sur la face B, style plus évolué, avec *alpha* écrasé, tendant vers la forme *delta*, et petit *omicron* « corde à linge ». Les deux faces se rapportent pourtant, selon toute vraisemblance, à la même affaire.

Bibliographie : R. Bogaert, « Le cours du statère de Cyzique aux Ve et IVe s. av. », *L'Antiquité classique*, 32, 1, 1963, p. 99.

(3125A)

ἄν[ωθα] Ἀκτᾶς
λυτ[έον] Ἐμβί[βί]ωι

(3124A, de la même main)

μναῖ – ΔΔ

ou bien

μνᾶ I – ΔΔ

(3126B+3127B, d'une main différente)

ΔΔ

δαρικοί

3125A conservé à gauche Lhôte : 3125A lacunaire à gauche DVC

ἄν[ωθα] Lhôte : AN[. . .] DVC

λυτ[έον] Lhôte : ΑΥΤ[. . .] DVC

Ἐμβί[βί]ωι Carbon *fortasse* : EM[.]ΩΙ DVC

μναῖ – ΔΔ DVC (le tiret est une ponctuation) : μνᾶ I – ΔΔ Carbon (le tiret est un signe numérique) ΜΝΑΙ–ΔΔ

(face A)

À payer à Embios en haut de la Côte : 20 mines (soit 1400 drachmes), ou bien 1 mine et demi et 20 drachmes (soit 125 drachmes).

(face B)

20 dariques (soit ca 400 drachmes)

Cette lamelle est une des plus énigmatiques du corpus. La face A présente deux inscriptions tête-bêche mais de la même main (3125A et 3124A). La face B, d'une autre main, présente une seule inscription, même si les éditeurs considèrent qu'il s'agit de deux inscriptions distinctes (3126B + 3127B). Le graveur de la face B est probablement Ἐμβίος puisqu'il apparaît comme créancier du graveur de la face A, qu'on appellera A, λυτ[έον] Ἐμβί[βί]ωι « à payer (par A) à Embios ». Selon toute vraisemblance, A a d'abord gravé 3125A, qu'on espère avoir intégralement restitué en considérant que l'inscription n'est pas lacunaire à gauche. ἄνωθα est la forme dorienne de att. ἄνωθεν, *Tab. Heracl.* 1, 17. Ἀκτᾶς ne peut être l'anthroponyme féminin, car ce dernier se présente toujours sous la forme Ἀκτή, et seulement à partir de ca 200 av. Il s'agit donc du toponyme Ἀκτά = Ἀκτή « le Rivage, la Côte », dont on connaît au moins cinq exemples en Grèce, cf. Étienne de Byzance s.v. En l'occurrence, on pense au sanctuaire d'Apollon Aktios, près d'Anaktorion, qui était le lieu d'un grand marché, cf. par exemple *CIOD* 3473A (voir aussi *LOD* n° 122 et *DVC* 2354A). Il doit donc être question d'une dette, contractée par A envers Embios au marché d'Actium, sur le montant de laquelle A et Embios ne sont pas d'accord. Le lieu précis où doit se faire le règlement est ici appelé ἄν[ωθα] Ἀκτᾶς, c'est-à-dire un peu en retrait de la côte où, peut-être, les navires des deux hommes d'affaires sont au mouillage. Vu l'importance des sommes en question, il valait mieux laisser l'argent sous bonne garde au port avant de prendre le chemin de Dodone.

Deux sommes d'argent différentes, exprimées en mines sur la face A, en dariques sur la face B, sont soigneusement gravées. Il faut rapprocher notre lamelle de 2977B+2976A, *quod vide*,

où, semble-t-il, Gorgias et Onatôr sont en désaccord sur le montant des intérêts que le premier doit au second suite à un prêt. Dans les deux documents, on est en présence de deux individus, chacun ayant gravé sur une face de la lamelle son point de vue et s'en remettant à l'oracle pour trancher. Cependant, compte tenu de l'écart que nous supposons entre les deux sommes, *vide infra*, il est peut probable qu'il s'agisse ici d'un prêt à intérêts : il s'agit, par exemple, d'une affaire dans laquelle A et Embios sont en comptes, mais ne sont pas d'accord sur ce que A doit à Embios.

L'interprétation des signes numériques est difficile. 20 dariques correspondent à environ 400 drachmes si l'on suit, par exemple, le cours de la darique par rapport à la drachme de Cysique tel qu'il est décrit par R. Bogaert :

— début du IV^e s. : 1 darique = 25 drachmes

— dernier tiers du IV^e s. : 1 darique = 20 drachmes

Δ doit correspondre à δέκα sur les deux faces, conformément au système acrophonique. Sur la face A, deux interprétations sont possibles :

1°) « 20 mines », soit, selon le système éginétique qui est celui de la Grèce du Nord-Ouest et où la mine vaut 70 drachmes, 1400 drachmes. Dans ce cas, le tiret serait une simple ponctuation. C'est l'interprétation qui vient spontanément à l'esprit, mais il serait absurde que A, qui est le débiteur, propose une somme supérieure à celle que réclame le créancier. La seconde interprétation est donc préférable.

2°) « 1 mine et demi et 20 drachmes », soit 125 drachmes. Selon cette interprétation, le I qui suit MNA ne doit pas correspondre au pluriel μναί, mais doit être le signe de l'unité, suivi d'un tiret, qui doit être le signe de la demi-unité, comme par exemple à Corcyre dans *IG IX1, 691*, où I = 1 obole et où le tiret représente l'hémiobole.

Sur la graphie δαρικός pour δαρεικός, qui n'est pas une faute d'iotacisme, voir *DELG s.v.*

Pour résumer, voici le scénario possible que nous proposons : A et Embios sont deux hommes d'affaires qui ont conclu un contrat au marché d'Actium. A doit de l'argent à Embios, mais les deux hommes ne sont pas d'accord sur le montant de la dette, 400 drachmes selon Embios, 125 selon A. Ils décident de s'en remettre à l'oracle. A inscrit un intitulé, 3125A, et la somme de 125 drachmes qu'il estime devoir. Au verso, Embios inscrit la somme de *ca* 400 drachmes. Le prêteur peut se contenter de tirer à pile ou face.